

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Mametz, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame Laurence FENES LALOY, maire, à la suite d'une convocation adressée par Madame le Maire le cinq décembre deux mille vingt-quatre. La séance a été publique.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Madame PROVENCE, et de Monsieur PAYEN qui ont donné procuration respectivement à Madame TALLEUX, et à Monsieur MOREL.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de dix-neuf, il a été procédé conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Valéry JOLY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à la secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Monsieur Pascal MARANGONY, secrétaire général de mairie qui assistera à la séance mais sans participer à la délibération.

DCM2024/28 - REGULARISATION SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE CONCERNANT LA DELIBERATION RELATIVE LA DENOMINATION DES VOIES, RUES, IMPASSES ET CHEMINS DANS LE CADRE DU SYSTEME METRIQUE

La séance ouverte, Madame le maire invite Monsieur le premier adjoint au maire, Philippe MACHEN à prendre la parole.

Monsieur Philippe MACHEN informe que lors de la rédaction de la délibération référencée DCM2024/13, il a été indiqué « Chemin des Etiais » comme nouvelle désignation de la voie alors qu'il s'agit dorénavant de l'« Impasse des Etiais ».

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir procéder à cette régularisation suite à une erreur matérielle.

Le conseil municipal,

Vu la délibération DCM2024/13,

Considérant l'erreur matérielle,

Décide à l'unanimité de confirmer que le « Chemin des Etiais » est désormais dénommé « Impasse des Etiais ».

DCM2024/29 - PROJET PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur le premier adjoint au maire, Philippe MACHEN informe les membres du Conseil qu'il a été destinataire d'une pré étude concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux à savoir sur la mairie côté sud, la classe de C.M.2 et la salle du Millénium côté rue de bruchine.

Après la présentation succincte de cette pré étude, Monsieur MACHEN demande à l'Assemblée son accord afin de lancer une étude concernant la mise en place de ce type d'équipement sur plusieurs bâtiments dans le but d'examiner l'intérêt ou non de cette opération au regard de son coût de mise en place ou de fonctionnement, de sa durée d'amortissement et de son caractère durable.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le lancement de cette étude.

DCM2024/30 - LOCAL DU CABINET MEDICAL

Monsieur Philippe MACHEN, premier adjoint au maire, informe les membres du Conseil qu'en raison de la résiliation du bail liant le médecin au cabinet médical, propriété communale, la Commune va devoir assurer les charges liées au bâtiment en soulignant qu'elle ne disposera plus des loyers actuels.

Aussi, considérant que le local est également occupé par les infirmières, il propose de négocier pour leur

permettre de poursuivre leur activité au sein du cabinet médical et demande au conseil d'autoriser Madame le maire le cas échéant à prendre les mesures et actes nécessaires afin de valider ce choix avec la fixation du montant d'un loyer.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve.

DCM2024/31 - TRAVAUX D'ISOLATION DE L'ECOLE

Madame le maire, après avoir rappelé les principaux éléments relatifs au projet de travaux d'isolation de l'école présenté par l'architecte en charge du dossier, demande au conseil de se prononcer :

- sur le choix d'une toiture terrasse ou d'un dôme au-dessus du patio des classes de maternelle : le conseil se prononce par 15 voix pour une toiture terrasse, contre 4 voix pour le dôme.
- sur une isolation thermique du bâtiment par l'extérieur ou l'intérieur : le conseil se prononce par 16 voix pour l'isolation thermique par l'extérieur contre 2 voix pour une isolation thermique par l'intérieur et une abstention.

DCM2024/32 - AVIS SUR L'IMPLANTATION DE FEUX EDUCATIFS

Madame le maire, informe le conseil avoir été destinataire d'un devis concernant la livraison de feux éducatifs qu'il serait envisageable d'implanter par exemple rue du Moulin, rue du Stade, rue Principale, rue de la Place.

Madame le Maire précise qu'il faudra toutefois au préalable prendre contact avec les services du Département puisqu'il s'agit de départementales avec aussi une possibilité d'obtenir une subvention le cas échéant.

Madame le maire propose au Conseil d'approuver l'engagement d'une étude sur ce thème qui s'inscrit dans le domaine de la sécurité routière.

Le conseil approuve à l'unanimité de ses membres.

COMPTE RENDU ET INFORMATIONS DIVERSES DES ELUS

➔ **Monsieur Philippe MACHEN**, premier adjoint au maire en charge de la communication et des finances informe :

○ OCCUPATION DE LA SALLE PAROISSIALE PREVUE AU CONTRAT

Cette vente est liée à l'accès de la salle paroissiale pour les activités pastorales prioritairement pour l'occupation de la petite salle et de la grande salle de la façon suivante :

- le mercredi matin et une soirée par semaine pendant la période scolaire à définir chaque année par lesdites paroisses,
- huit samedis entiers pendant la période scolaire à définir chaque année par lesdites paroisses,
- une journée pendant les vacances de printemps à définir chaque année par lesdites paroisses.

Nous souhaitons également donner un nom à cette salle et demandons à chaque conseiller d'y réfléchir pour le prochain conseil municipal.

○ Renumerotation habitations et noms de rues :

Toutes les nouvelles plaques de rues sont posées. Il reste une trentaine de plaques à distribuer aux habitants non présents lors du passage des conseillers municipaux. Tous les bâtiments communaux ont changé leur adressage.

○ Information survol hélicoptère

Madame, Monsieur le Maire,

Dans le cadre de son programme d'entretien des ouvrages électriques, le distributeur d'énergie électrique Enedis organise chaque année la visite aérienne préventive d'un tiers environ de son réseau 20 000 volts, afin d'améliorer la qualité de la distribution de cette énergie.

Nous avons l'honneur de vous informer du survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant le territoire de votre commune (hors agglomération), du 10 décembre 2024 au 31 janvier 2025.

➔ **Intervention de Madame le Maire :**

Suite à de nombreux déchets sauvages constatés notamment aux abords des bennes destinées à recevoir le carton ou le verre, une procédure à l'encontre des contrevenants sera engagée.

➔ **Madame PETIT** demande la possibilité d'installer un panneau amovible pour faciliter les livraisons de la « banque alimentaire » les jours concernés.

➔ **Monsieur PLATEEL** indique constater un nombre important de sollicitations des élus pour diffuser des informations : plaques de rues, magazine terre d'Agglo, calendrier des ramassages des tris sélectifs et ordures ménagères, bulletins communaux... et demande la possibilité de réalisation d'un devis auprès d'un prestataire pour ces distributions. Pour ce qui le concerne, le temps lui manque.